Durée	07H00
Public(s) concerné(s)	Tous les salariés titulaires du certificat SST
Prérequis	Etre titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 4 Maximum : 10
Objectifs pédagogiques	Etre capable de : > Partager des expériences et se conforter dans son rôle de SST. > Maintenir ses connaissances et compétences SST. > S'informer et mettre à jour ses connaissances au vu des modifications du référentiel technique.
Titre et qualité du formateur	Titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » valide.
Méthodes Pédagogiques	La méthode pédagogique est active et participative. Elle alterne apport d'informations du formateur et exercices pratiques adaptés aux besoins professionnels des participants.
Moyens Pédagogiques	Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson), matériel divers (outils, pansements compressifs, …), films pédagogiques, présentation en diaporama de situations d'accidents simulées, défibrillateur pédagogique. Plan d'intervention + pictogrammes. Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos
Evaluation	Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. Un certificat SST (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée
Equivalence	Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).
Passerelle / Suite de parcours / Débouchés professionnels	Sans objet

Programme

Module de secourisme

- Accueil des stagiaires
- Partage et retours d'expériences de chacun
- Evaluation du niveau des participants
- Rappel sur le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Révision des gestes de secours :
  - *La victime saigne abondamment*
  - *La victime s'étouffe*
  - *La victime se plaint d'un malaise*
  - *La victime se plaint de brûlures*
  - *La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements*
  - *La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment*
  - *La victime ne répond pas mais elle respire*
  - *La victime ne répond pas et ne respire pas*
- Mise à jour des compétences SST